

RAPPORT D'OBSERVATION JUDICIAIRE

Visite aux avocats détenus en Turquie

**Behiç Aşçı – Oya Aslan – Barkın Timtik
Prison de Silivri, 30 septembre 2024**

**Aytaç Ünsal
Prison d'Edirne, 1er octobre 2024**

Table des matières :

I.	CONTEXTE DES VISITES – Les complexes carcéraux visités	2
1.	Preface	2
2.	La prison de Silivri	2
2.	La prison d'Edirne	4
II.	DÉROULÉ DES VISITES.....	5
1.	Visite à la prison de Silivri – 30 septembre 2024.....	5
1.1	Av. Behiç Aşçı.....	6
1.2	Av. Barkın Timtik	7
1.3	Av. Oya Aslan.....	8
2.	Visite à la prison d'Edirne – 1er octobre 2024.....	10
2.1	Av. Aytaç Ünsal.....	10

I. CONTEXTE DES VISITES – Les complexes carcéraux visités

1. Préface

Le rédacteur de ce rapport travaille en tant qu'observateur international en Turquie depuis 2021 pour le compte du Barreau de Bologne, dont il est membre du conseil, et de l'OIAD, ainsi que d'autres organisations médico-légales internationales (notamment la FBE et l'IROL-UIA). Dans le cadre de ses activités d'observation, en plus d'assister à de nombreuses audiences dans des procès contre des avocats tenus dans différents centres en Turquie (Istanbul, Silivri, Izmir, Diyarbakır), il a rendu de nombreuses visites à des avocats détenus dans des prisons de sécurité maximale (Silivri, Edirne, Kandıra).

À l'occasion de sa participation aux audiences, qui ont eu lieu à Istanbul le 2 octobre 2024, dans le cadre des procès contre les avocates Seda Şaraldı et Betül Vangölü Kozagaçlı (ces derniers se sont rencontrés à la prison de Kandıra le 13 juin 2024), le rédacteur de ce rapport et une délégation d'autres observateurs internationaux, a rendu visite à certains de ses confrères détenus dans les prisons de Silivri et d'Edirne.

Ces visites ont pu être réalisées grâce à l'assistance de l'association ÇHD et des collègues Balım İdil Deniz et Naim Eminoğlu, qui ont assisté avec un dévouement généreux aux réunions entre les visiteurs et les détenus comme traducteurs turque-anglais.

2. La prison de Silivri



L'entrée du complexe carcéral de Silivri

L'établissement pénal de Silivri (officiellement dénommée «*Marmara Ceza İnfaz Kurumları Kampüsü*», «Campus d'Institutions pour l'exécution pénale de Marmara»), inauguré en 2008, est l'établissement carcéral le plus grand d'Europe, avec environ 25.000 détenues et détenus.

La zone de la prison est située près de la ville de Silivri, une ville sur la côte de la mer de Marmara, dans la grande région métropolitaine d'Istanbul, à environ 70 km du centre-ville. La citadelle carcérale consiste en un grand mur entourant plusieurs zones de détention, chacune étant à son tour entourée de murs et reliée aux autres par un réseau routier.



Vue d'ensemble de la citadelle carcérale de Silivri

Selon la classification des établissements pénitentiaires prévue par la loi no. 5275 de 2004 («Code pour l'exécution des peines et des mesures de sécurité»), l'établissement de Silivri est classé comme une « prison fermée » de haute sécurité, au sein de laquelle il existe des zones de détention de type « L » et de type « F », ce dernier étant réservé aux détenus (en détention préventive ou condamnés définitivement) pour des délits politiques, des délits relevant des lois spéciales contre le terrorisme (« *Terör* ») ou contre la criminalité organisée, pour trafic de drogue, ainsi qu'aux détenus condamnés à la « prison à vie aggravée » (peine qui a remplacé la peine de mort, abolie en Turquie en 2002).

Les visiteurs autorisés à rencontrer les détenus sont uniquement les membres de la famille les plus proches et les avocats munis de leur mandat. Pour pouvoir rendre visite aux détenus, les avocats observateurs internationaux doivent donc recevoir un mandat de leur part.

Pour entrer dans la prison, les visiteurs sont soumis à un double contrôle. Un premier contrôle, avec des détecteurs de métaux, est situé à l'entrée de la citadelle carcérale. Une fois la première entrée franchie, on se dirige vers le bloc pénitentiaire de destination, en utilisant un bus de l'administration pénitentiaire qui suit un parcours fixe. Les observateurs internationaux peuvent également utiliser le minibus mis à disposition des avocats par le Barreau d'Istanbul. Une fois arrivé au bloc pénitentiaire de destination, le visiteur est soumis à des procédures de reconnaissance, y compris la production de documents personnels et un balayage de la rétine oculaire, et obtient un laissez-passer. A la sortie de la salle d'admission, les visiteurs sont ensuite escortés à pied jusqu'à l'entrée de l'enceinte fortifiée du complexe de détention. Une fois à l'intérieur, les visiteurs sont soumis à un deuxième contrôle au détecteur de métaux, beaucoup plus approfondi que le premier. Tout signal d'alarme émis par le détecteur de métaux déclenche une fouille corporelle du visiteur, qui est effectuée par deux agents de la police pénitentiaire du même sexe que le visiteur concerné, à l'intérieur de cabines fermées.

Tous les objets portés par les visiteurs (téléphones portables, montres, portefeuilles, bijoux, etc.) sont retenus par les surveillants pénitentiaires, et seules les lunettes de vue sont admises à entrer. Les avocats peuvent également apporter du papier, des stylos et des crayons. Une fois le contrôle effectué, le visiteur doit passer par un tourniquet métallique qui s'ouvre après reconnaissance de la rétine par un dispositif électronique qui déclenche le verrouillage. Il est intéressant de noter que toutes les procédures de sécurité pour l'accès aux zones internes de la prison s'appliquent non seulement aux visiteurs extérieurs et aux avocats, mais aussi aux surveillants pénitentiaires, aux juges et même au directeur de la prison.

Une fois le tourniquet franchi, le visiteur est conduit dans un couloir fermé par une grille en fer, sur lequel s'ouvrent les boxes où les détenus peuvent rencontrer leurs visiteurs. Il s'agit de boxes divisés par des parois en verre transparent et fermés par une porte normale. A l'extérieur, les agents pénitentiaires peuvent ainsi toujours observer tous les boxes en même temps. A son intérieur, le box est divisé en deux par une table pleine longueur. D'un côté de la table se trouvent les visiteurs et de l'autre le détenu. Il n'y a pas de cloisons entre les visiteurs et le détenu et le contact physique est donc autorisé. En revanche, les remises de matériel et d'objets ne sont pas autorisées : les visiteurs qui apportent des documents, du papier et des stylos ou crayons doivent les retirer à la sortie. À la fin de la visite (qui, pour les avocats, n'a pas de limite de temps particulièrement strictes), le visiteur doit signer un registre des visites et sortir en refaisant le chemin déjà parcouru pour entrer, et récupérer ses effets personnels et ses documents.

2. La prison d'Edirne



Entrée du complexe carcéral d'Edirne

Le complexe pénitentiaire d'Edirne (« Edirne Ceza İnfaz Kurumları ») est situé à environ 10 km du centre de la ville d'Edirne, qui se trouve dans la région de Thrace, à une très courte distance de la frontière avec la Grèce et non loin de la frontière avec la Bulgarie. La prison d'Edirne est une « prison fermée ». Elle est divisée en deux blocs, l'un de type « L » et l'autre de type « F ». Il s'agit d'une petite prison, d'une capacité d'environ 600 personnes (hommes et femmes) au total. Dans le bloc de type « F » sont incarcérées principalement des personnes purgeant de longues peines définitives pour des délits politiques et terroristes, dont beaucoup sont condamnées à la prison à vie.

Les procédures d'admission et d'accès des visiteurs sont tout à fait similaires à celles en vigueur à la prison de Silivri, avec des contrôles encore plus minutieux.



Vue d'ensemble du complexe carcéral d'Edirne

II. DÉROULÉ DES VISITES

1. Visite à la prison de Silivri – 30 septembre 2024

Le 30 septembre 2024, une délégation d'observateurs internationaux a effectué une visite à la prison de Silivri pour rencontrer les avocats détenus Behiç Aşçı, Oya Aslan et Barkın Timtik. Les trois collègues détenus sont membres éminents de l'association ÇHD et du Cabinet d'Avocats du Peuple (HHB).

Les trois collègues sont détenus dans l'unité de détention n° 5 du campus pénitentiaire de Silivri, qui est une prison de type « F » pour les détenus des deux sexes, avec un régime d'isolement strict, avec des cellules à une ou trois personnes.

1.1Av. Behiç Aşçı



Me Behiç Aşçı, âgé de 59 ans, est un avocat avec une longue histoire de militantisme au sein de l'association ÇHD et de défense des droits de l'homme en Turquie. En 2006, il a entamé une longue grève de la faim pour protester contre les conditions de détention inhumaines dans les prisons de type « F ». Condamné dans le cadre du procès contre les avocats du ÇHD, il purge une peine définitive de 12 ans pour les crimes d'organisation, participation et propagande de l'organisation terroriste DHKP/C.

A l'occasion de cette visite, l'auteur de ce rapport a rencontré M. Aşçı pour la deuxième fois. Ce collègue est apparu en bonne santé et de bonne humeur, très heureux de recevoir la visite et la solidarité d'avocats étrangers. L'entretien a duré environ quarante-cinq minutes. Au cours de la rencontre, M. Aşçı a parlé des conditions d'emprisonnement dans lesquelles il se trouve. Comme la plupart des détenus de ce quartier, M. Aşçı partage sa cellule avec deux autres détenus. La cellule a une superficie d'environ 50 mètres carrés et est construite sur deux étages. L'étage inférieur est équipé d'une table et de chaises, d'un petit coin cuisine, de toilettes et d'une douche, tandis que l'étage supérieur comporte trois lits. La cellule dispose également d'une petite terrasse, normalement accessible de 8 heures à 20 heures, qui donne sur une cour intérieure. La cellule est toujours fermée et les détenus sont autorisés à se promener pendant une heure par jour dans une cour intérieure couverte par un treillis métallique. Les repas sont toujours pris à l'intérieur de la cellule fermée, avec le repas préparé par l'administration pénitentiaire ou par les détenus dans leur propre petite cuisine, avec des aliments qu'ils peuvent acheter exclusivement de l'administration pénitentiaire (les aliments préparés à l'extérieur ne sont pas autorisés).

Une fois par semaine, les détenus de chaque cellule ont le droit de se retrouver dans une salle de réunion avec d'autres détenus, pour un nombre maximum de dix. Les réunions entre détenus de sexe différent ne sont pas autorisées. Bien que la prison soit équipée de zones de travail, de loisirs et d'activités physiques, Me Aşçı (ainsi que les autres avocats y détenus) n'est pas autorisé à les utiliser, la seule activité physique qu'il pratique étant de jouer au volley-ball

à l'intérieur de sa cellule avec ses compagnons de cellule. Les détenus disposent d'un équipement de télévision, qui ne capte que les chaînes du gouvernement national. S'ils veulent écouter la radio, les détenus peuvent le faire en achetant un appareil radio fourni par l'administration pénitentiaire, qui ne leur permet de recevoir qu'une sélection limitée de stations. Les détenus ne peuvent acheter que les journaux et périodiques autorisés par l'administration pénitentiaire. Chaque détenu ne peut conserver plus de dix livres dans sa cellule ; pour obtenir de nouveaux livres au-delà de dix, il faut les échanger avec ceux que l'on possède déjà. Les imprimés dans des langues autres que la langue turque ne sont pas autorisés. Le matériel de papeterie ne peut être acheté que par l'intermédiaire de l'administration pénitentiaire. Chaque détenu peut utiliser un ordinateur et une imprimante de l'administration pénitentiaire pour un maximum de deux heures par semaine, sans accès à l'internet et au courrier électronique.

M. Aşçı a remercié pour la visite et a exprimé sa gratitude à l'OIAD et aux avocats étrangers pour leur présence continue, qui lui donne du courage et un sentiment de proximité et de solidarité.

1.2 Av. Barkın Timtik



Me Barkın Timtik, 46 ans, est membre de ÇHD et du HHB. Arrêtée à plusieurs reprises depuis 2013, elle est détenue à la prison de Silivri depuis 2017. Elle purge une peine de 20 ans et 6 mois d'emprisonnement pour les délits d'organisation, participation et propagande de l'organisation terroriste DHKP/C. Elle est la sœur d'Ebru Timtik, l'avocate accusée dans le même procès et pour les mêmes délits, qui est décédée le 27 août 2020, après 238 jours de grève de la faim pendant sa détention dans la même prison de Silivri.

Pour l'auteur de ce rapport, il s'agissait de la sixième rencontre avec sa collègue Barkın. Après deux rencontres précédentes en novembre 2023 et juin 2024, au cours desquelles elle était apparue particulièrement abattue, lors de cette dernière rencontre Barkın s'est montrée en bonne santé et de bonne humeur. Après avoir brièvement évoqué son procès, qui s'est achevé avec le rejet de son pourvoi en de cassation, elle a fait part de sa volonté de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Barkın a ensuite évoqué les conditions difficiles

auxquelles sont soumis les détenus dans les prisons de type «F» et s'est inquiétée des menaces constantes que reçoivent les prisonniers de la part du personnel pénitentiaire qui, lorsqu'ils protestent contre la restriction de leurs droits, sont menacés d'être transférés dans des prisons de type «X» et «Y», ces derniers étant des établissements pénitentiaires de nouvelle conception où le régime d'isolement est encore plus extrême et le contact humain des détenus quasiment annulé. Me Timtik a ensuite posé des questions sur le monde extérieur, sur la situation politique dans le monde et sur les activités et initiatives des avocats en Europe et en Italie. Elle a été enchantée et amusée d'apprendre que des avocats de Bologne ont fondé une chorale qui se produit en public. Elle a ensuite parlé de sa passion pour la poésie et a chanté une chanson dont la mélodie et les paroles ont été composées par elle-même.

Barkin a montré beaucoup de reconnaissance pour la visite reçue. Elle a déclaré que la présence des observateurs dans la prison à ses côtés et aux côtés des avocats ses codétenus est très importante, non seulement parce qu'elle leur donne de l'énergie et du courage, mais aussi parce qu'elle montre à l'administration pénitentiaire que les conditions de vie des détenus sont surveillées par les institutions juridiques internationales, ce qui permet d'éviter ou de limiter les traitements inhumains ou violents qui se sont produits à d'autres occasions.

1.3 Av. Oya Aslan



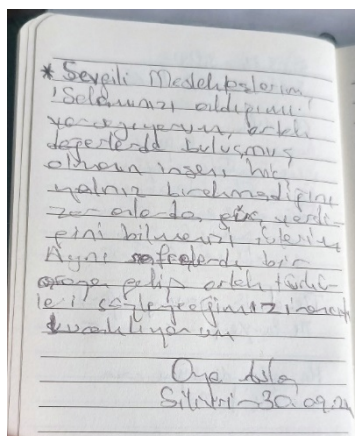
Me Oya Aslan est elle-même l'une des avocates et avocats qui ont subi le procès contre l'association ÇHD et pour les mêmes motifs imputés aux autres avocats accusés. La sentence rendue dans ce procès lui a condamnée à 16 ans et 6 mois d'emprisonnement. Elle est détenue à la prison de Silivri depuis environ trois ans. C'était la quatrième fois que le rédacteur de ce rapport rendait visite à Oya en prison.

La conversation avec Me Aslan a surtout porté sur son état de santé. En effet, Oya souffre d'une forme sévère d'arthrite cervicale qui irradie de fortes douleurs, au point de l'empêcher de se servir de son bras droit et de sa main. Après de nombreuses demandes restées lettre

morte, en 2023 la direction de la prison a finalement autorisé Oya à être examinée par des médecins spécialistes, qui lui ont prescrit des cycles d'électrothérapie à l'aide d'un appareil TENS. Pendant près d'un an, la direction a rejeté toutes les demandes d'Oya visant à acheter cet appareil, même aux frais de sa famille, à tel point que, lors de la visite que le rédacteur de ce rapport lui avait rendu en novembre 2023, Oya semblait souffrir énormément et se trouvait dans un état de prostration profonde. Heureusement, au cours des derniers mois, Oya a finalement pu commencer un traitement et le poursuivre presque régulièrement, avec de grandes améliorations et une bonne récupération de la fonction des membres.

Me Aslan n'a pas voulu pas parler de son procès ou de sa situation carcérale, mais souhaitait obtenir des nouvelles du monde extérieur : sur la situation politique internationale, en Europe et en Italie, sur la vie et les problèmes des avocats européens, sur les spectacles, la musique, l'art. Oya est une grande amatrice d'architecture, d'art et de photographie et a exprimé le souhait de recevoir des photos d'œuvres d'art et de monuments, de paysages et de beautés naturelles de l'extérieur. Oya a également déclaré qu'au cours de ses années d'emprisonnement, elle avait écrit un scénario de film sur la vie et le sacrifice d'Ebru Timtik et que son rêve serait qu'un jour, un producteur international veuille réaliser un film basé sur son travail.

Me Aslan a remercié chaleureusement les observateurs internationaux pour leurs plusieurs visites régulières et pour avoir ainsi contribué à résoudre ses besoins thérapeutiques. Elle a voulu aussi laisser un message de salutation et une pensée de gratitude pour tous les collègues étrangers, en écrivant quelques mots de sa propre main.



Mes chers collègues

J'ai reçu vos salutations. Je veux que vous sachiez qu'être uni à vous dans des valeurs communes permet de ne jamais se sentir seul, et cela me donne de la force dans les moments difficiles.

Je vous embrasse tous avec l'espoir que nous nous réunirons autour des mêmes tables et chanterons des chansons folkloriques communes.

Oya Aslan

Silivri, 30 septembre 2024

2. Visite à la prison de Edirne – 1er octobre 2024

2.1 Av. Aytaç Ünsal



Le 1^{er} octobre 2024, la délégation d'observateurs internationaux s'est rendue à Edirne, une ville située à environ trois heures de route d'Istanbul, pour rencontrer l'avocat Aytaç Ünsal, détenu dans la prison de type « F » de cette ville.

Aytaç, 35 ans, est lui aussi membre du ÇHD et, à la suite du procès susmentionné contre cette association, a été condamné à dix ans et six mois d'emprisonnement.

En 2020, alors qu'il était détenu à la prison de Burhaniye, Aytaç a entamé une grève de la faim avec Ebru Timtik, qu'il a interrompue après 213 jours d'abstinence, juste à temps pour se sauver de la mort que, quelque jour avant, avait en revanche frappé Ebru, sa consœur dans la profession et dans la lutte contre la violation des droits. Mis en liberté le 3 septembre 2020 pour recevoir un traitement approprié chez sa famille, il est à nouveau arrêté à Edirne le 10 décembre 2020 et conduit à la prison de cette ville.

Pour le rédacteur de ce rapport, il s'agissait de la quatrième rencontre avec Aytaç, la première ayant eu lieu le 6 janvier 2022, alors qu'il apparaissait encore en conditions de santé mauvaises et très amaigri.

Les contrôles à l'entrée de la prison ont été particulièrement poussés, avec une fouille corporelle minutieuse. L'entretien a duré exceptionnellement peu de temps, à peine 30 minutes.

Aytaç, qui apparaît en bonne santé et de bonne humeur, après un bref salut, souhaitait centrer la discussion sur un sujet spécifique, à savoir la manière dont les prisonniers sont transportés de cette prison de haute sécurité vers des destinations extérieures, telles que le tribunal pour les audiences ou l'hôpital pour les visites de spécialistes et les thérapies hospitalières. Me Ünsal indiquait que, pour le transport de prisonniers, le ministère de la Justice turc a introduit l'utilisation de véhicules spéciaux pour un seul passager, qui est maintenu à l'intérieur dans

un espace très réduit et contraint à l'immobilité absolue dans un environnement claustrophobique. Aytaç rapportait qu'il avait été transporté trois fois dans ces véhicules entre juin 2023 et mai 2024 et que, devant son refus de monter à bord, les officiers de la gendarmerie (« *Jandarma* »), responsables du transport des détenus, l'ont poussé et battu. M. Ünsal a présenté un certificat établi et signé par le médecin de la prison, attestant des blessures qu'il avait subies à l'une de ces occasions et considérées comme guérissables dans les sept jours. Aytaç a recommandé que la communauté internationale soit informée de cette forme de coercition carcérale qu'il considère comme véritable torture et, en tant que telle, interdite non seulement par les conventions internationales, mais aussi par le droit pénitentiaire turc.

Me Aytaç Ünsal a remercié pour la visite et a exhorté les observateurs internationaux à maintenir leur attention la plus élevée sur les violations de l'État de droit et des droits de l'homme en Turquie, et à continuer à assister aux audiences des tribunaux, à rendre visite aux avocats en prison et à témoigner en Europe et dans le monde entier sur la situation dans ce pays.

* * * * *



Un très grand merci à Me Balım Idil Deniz et à Me Naim Eminoğlu, sans la volonté et le dévouement desquels ces visites aux collègues détenus n'auraient pu être réalisées.

Bologne, le 20 novembre 2024

Avv. Antonio Fraticelli

